

## CERTIFICAT

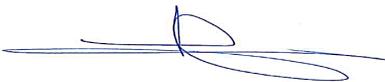
(Article 555, L.E.R.M.)

### RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 565 (2025)

Règlement d'emprunt numéro 565 (2025) autorisant les travaux de prolongement d'infrastructures municipales, des réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de voirie sur une portion de la rue Bernard-Boucher décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 988 000\$.

---

1. Je soussignée, Ève Poulin, greffière de la Ville de Carignan, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 565 (2025) est de 9784.
2. Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 989.
3. Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 10.
4. En conséquence des faits énoncés aux paragraphes 1, 2 et 3 du présent certificat, le règlement d'emprunt numéro 565 (2025) est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement.
5. Le présent certificat est publié sur le site Internet de la Ville <https://www.carignan.quebec/> ce 26 juin 2025.



Ève Poulin  
Greffière

COPIE CONFORME



Greffière

**carignan.quebec**

2379, ch. de Chambly, bur. 210  
Carignan (Québec) J3L 4N4  
Téléphone : 450 658-1066  
Courriel : info@carignan.quebec